

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

jeudi 6 août 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective

Jean Pisani-Ferry. Réparer l'euro

4

La Tribune - 06/08/2015

Emploi

8

Liaisons Sociales Quotidien - 05/08/2015

Quel est le rôle de l'Etat ?

9

Paperblog.Fr - 06/08/2015

Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective

**L'OPINION****REPARER L'EURO****JEAN PISANI-FERRY**

Certes, pour l'euro, la réunification allemande a davantage été une malédiction qu'une chance. Mais bien malin qui pourrait dire comment l'Europe aurait évolué sans la monnaie unique. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, la question qui importe vraiment est de savoir si la monnaie européenne fait encore sens pour l'avenir. Par Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie.

PARIS - En mettant sur la table, début juillet, l'option d'une sortie de la Grèce de la zone euro, le ministre des Finances allemand, Wolfgang Schäuble, voulait sans doute signifier que les règles strictes qui régissent l'union monétaire doivent s'appliquer à tous ses membres. Mais son initiative a déclenché un débat bien plus large sur les principes qui sous-tendent l'euro, sur sa gouvernance et sur sa raison d'être.

Deux semaines plus tôt, les dirigeants des pays de la zone euro n'avaient guère porté attention au rapport sur l'avenir de l'euro préparé par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et ses pairs des autres institutions européennes. Mais la controverse sur l'avenir de la Grèce a convaincu beaucoup d'entre eux de la nécessité de réexaminer le fonctionnement de la zone euro. Dans le même temps, les citoyens des pays membres se demandent de plus en plus pourquoi ils partagent la même monnaie, si cela se justifie, et si leurs gouvernements vont pouvoir s'accorder sur l'avenir de leur monnaie commune.

HOSTILITÉ AUX CHANGES FLOTTANTS ET



REFUS DE LA DOMINATION ALLEMANDE

Les mythes fondateurs importent, pour les monnaies comme pour les pays. On considère généralement que l'euro a été le prix payé par l'Allemagne en échange du consentement de Paris à sa réunification. En réalité, la réunification n'a fait qu'accélérer la mise en œuvre d'un projet conçu dans les années 1980 pour résoudre un dilemme lancinant : d'un côté, les pays européens étaient hostiles aux taux de change flottants qu'ils tenaient pour incompatibles avec un marché unique ; d'un autre, les plus grands d'entre eux, France en tête, n'imaginaient pas de se soumettre durablement à un régime monétaire dominé par la Bundesbank. Une monnaie européenne reposant sur les principes allemands est alors apparue comme la meilleure solution.

Pour l'euro, la réunification allemande a, en fait, été une malédiction davantage qu'une chance. Quand les taux de change ont été gelés en 1999, le deutschemark était surévalué alors que l'économie allemande était en difficulté, et le franc sous-évalué alors que l'économie française était florissante. Au cours de la décennie qui a suivi, un déséquilibre s'est instauré peu à peu entre une Allemagne en redressement et des pays où la faiblesse des taux d'intérêt nourrissait un boom du crédit. Et quand la crise financière mondiale a éclaté en 2008, les ingrédients d'une catastrophe ont été réunis.

PAS DE RÉFÉRENTIEL POUR ÉVALUER L'IMPACT DE L'EURO

Il est impossible de dire comment l'Europe aurait évolué sans l'euro. Le système de taux de change fixe aurait-il perduré ou se serait-il écroulé ? Le deutschemark se serait-il apprécié ? Les États auraient-ils réintroduit des barrières douanières, mettant ainsi fin au marché unique ? Y aurait-il eu une bulle de l'immobilier en Espagne ? Les réformes économiques auraient-elles été accélérées ou ralenties ? Établir un référentiel qui permette d'évaluer l'impact de l'euro est une mission impossible. Cela ne doit cependant pas servir de prétexte à l'autosatisfaction. Le bilan de la zone euro depuis 15 ans est décevant, et son système de politique économique y est pour quelque chose.

La question qui importe vraiment est de savoir si la monnaie européenne fait encore sens pour l'avenir. On l'évite souvent en arguant de ce que le coût d'une sortie de l'euro serait trop élevé pour être envisagé (et pourrait être encore plus élevé si la zone euro se défaisait dans une crise qui exacerbe les acrimonies entre pays-membres). Il est exact, par ailleurs, qu'un éclatement de l'euro libérerait les forces noires du nationalisme et du protectionnisme. Mais ainsi que l'a souligné récemment Kevin O'Rourke de l'université d'Oxford, ce n'est pas un argument suffisant. Logiquement, il équivaut à plaider qu'un couple ne devrait pas se séparer parce que le divorce est trop cher.

NE PAS GASPILLER LES ÉNORMES ATOUTS DU CONTINENT EUROPÉEN



L'euro a-t-il encore sa raison d'être ? Trois bénéfices en étaient attendus. On pensait que l'union monétaire allait favoriser l'intégration économique et de ce fait stimuler la croissance à long terme. En réalité, les échanges au sein de la zone n'ont que faiblement augmenté et le potentiel de croissance s'est affaibli. Cela tient en partie au fait que les pays membres se sont agrippés au pouvoir économique qui leur restait, plutôt que de profiter de l'unification monétaire pour faire de la zone un moteur de croissance. C'était peut-être logique du point de vue politique, mais pas du point de vue économique : l'énorme marché européen est l'un des principaux atouts du continent et il ne faut pas gaspiller les occasions de le renforcer.

Deuxièmement, on espérait que l'euro deviendrait l'une des principales devises internationales. Peu de pays disposent en effet des institutions juridiques et politiques et de l'infrastructure de marché requises pour émettre une monnaie internationale. Selon les derniers chiffres de la BCE, cet espoir s'est largement matérialisé. L'euro est la deuxième monnaie internationale, derrière le dollar, et cette réussite peut aider l'Europe à continuer à participer à la définition de l'ordre économique mondial, plutôt que de glisser dans l'insignifiance.

SOUS-ESTIMATION BUDGÉTAIRE, SURESTIMATION FINANCIÈRE

On croyait enfin (avec une certaine naïveté) que les règles et institutions sur lesquelles repose l'euro permettraient d'améliorer les politiques économiques au sein de la zone, comme si la dimension européenne était automatiquement gage de qualité. Le grand test a eu lieu après le déclenchement de la crise financière mondiale de 2008 : parce qu'elle a surestimé sa dimension budgétaire et sous-estimé sa dimension financière, la zone euro moins bien résisté à la crise que les États-Unis et le Royaume-Uni.

Pour que l'euro soit porteur de prospérité, il faudra de nouvelles réformes du système de politique économique. Leur définition suppose cependant un consensus suffisant quant à la nature du problème à résoudre. Or comme le montre la polémique en cours sur le cas de la Grèce, on est loin d'un accord : les pays membres ont développé des analyses contradictoires des causes de la crise de la dette, et en conséquence leurs solutions sont elles aussi contradictoires.

Richard Cooper de l'université de Harvard a montré combien, aux tout débuts de la coopération internationale en matière de santé publique, la divergence sur les modèles de contagion auxquels adhéraient les différents pays avait fait obstacle à la lutte contre les épidémies. Tous voulaient coopérer, mais ils ne parvenaient s'accorder sur un programme d'actions, car ils ne partageaient pas les mêmes hypothèses sur la propagation des épidémies à travers les frontières.

LE DEVOIR DE DIRE L'INDISPENSABLE, L'INACCEPTABLE ET L'ACCOMMODABLE



La zone euro est confrontée aujourd'hui à un problème analogue. Heureusement, celui-ci n'est pas insoluble : la création du Mécanisme européen de stabilité et le lancement d'une union bancaire en portent témoignage. Malgré les désaccords, la BCE a également pu décider de mesures audacieuses, ce qui montre que la gouvernance des institutions a toute son importance. Mais le fait que tout cela ait été fait à la dernière minute et sous la pression d'une crise aiguë donne à réfléchir quant à la difficulté de parvenir à un consensus.

L'Europe ne peut se permettre de perdre du temps ou de minimiser les problèmes. Soit les pays de la zone euro parviennent à un accord sur un programme de gouvernance et de réformes qui feront de l'union monétaire un moteur de prospérité, soit ils iront de conflits en crises jusqu'à ce que les citoyens perdent patience ou que les marchés perdent confiance.

De véritables discussions et des réformes ambitieuses exigent avant tout de la clarté. Chacun des principaux pays membres a maintenant le devoir de dire ce qu'il considère comme indispensable, ce qu'il considère comme inacceptable et ce qu'il est prêt à concéder en échange de ce qu'il veut.

Traduit de l'anglais par Patrice Horovitz

Jean Pisani-Ferry est professeur à la Hertie School of Governance, à Berlin. Il est également Commissaire général de France Stratégie.

*Copyright: Project Syndicate, 2015.
www.project-syndicate.org*



Emploi

■ **La création du compte personnel d'activité inscrite dans le « volet emploi » de la loi « Rebsamen » :** le compte personnel d'activité (CPA) sera mis en place pour le 1^{er} janvier 2017 après une concertation et, éventuellement, une négociation. Il s'agit de l'une des principales mesures de la loi sur le dialogue social et l'emploi adoptée définitivement le 23 juillet. Ce texte contient de nombreuses autres mesures en matière d'emploi. Elle aménage notamment l'apprentissage, le contrat de professionnalisation et le contrat unique d'insertion.

L'actualité n° 16881 du 27 juillet 2015

■ **Manuel Valls confie une mission à France Stratégie sur le compte personnel d'activité :** le Premier ministre a chargé France Stratégie d'animer une réflexion sur les options envisageables pour la mise en place du compte personnel d'activité (CPA). La commission constituée à cet effet et qui est présidée par Selma Mahfouz (commissaire générale adjointe de France Stratégie), s'est réunie pour la première fois le 10 juillet. Un rapport d'étape de ses travaux sera présenté pour la conférence sociale qui se réunira à l'automne 2015.

L'actualité n° 16874 du 16 juillet 2015

■ **Le détail de la future prime d'activité :** au 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité remplacera le RSA « activité » et la prime pour l'emploi à destination des travailleurs pauvres. Telle est la mesure phare relative à l'insertion sociale du projet de loi « Rebsamen » adopté définitivement le 23 juillet. Contrairement au RSA « activité », la prime sera plus largement ouverte aux jeunes actifs âgés de 18 ans et plus.

L'actualité n° 16881 du 27 juillet 2015

■ **L'aide à la première embauche dans les TPE est ouverte pendant un an :** les entreprises qui embauchent leur premier salarié pour un emploi durable entre le 9 juin 2015 et le 8 juin 2016 auront droit à une aide de l'État de 4 000 € sur deux ans. Annoncée début juin, cette aide a été concrétisée par un décret du 3 juillet 2015, qui en fixe les conditions d'octroi et de versement.

L'actualité n° 16869 du 7 juillet 2015

■ **Le contrat de génération adapté pour l'agriculture : une aide de 4 000 € par an et par salariée.** L'exploitant agricole qui emploie un salarié, en vue de lui transmettre son exploitation, peut percevoir une aide de 4 000 € pendant trois ans (2 000 € pour un stagiaire). Un décret du 29 juin 2015 met en œuvre l'aide à la transmission prévue par la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014.

L'actualité n° 16870 du 8 juillet 2015

■ **Le dispositif d'aide aux « emplois francs » est supprimé :** comme cela avait été annoncé par le gouvernement

lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2015, le dispositif expérimental des « emplois francs » est officiellement abrogé par un décret daté du 2 juillet 2015.

L'actualité n° 16870 du 8 juillet 2015

■ **Précision sur le montant-socle de l'aide au poste dans les ACI :** un arrêté du 8 juillet apporte une précision sur l'aide au poste pouvant être versée dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Le montant-socle de cette aide reste fixé à 19 354 € en 2015, comme l'avait prévu un arrêté du 18 février fixant le montant de l'aide financière aux structures de l'insertion par l'activité économique. Le nouvel arrêté précise que sur cette somme, 979 € sont versés au titre des missions d'accompagnement socioprofessionnel et d'encadrement technique.

L'actualité n° 16875 du 17 juillet 2015

■ **Programmation des contrats aidés pour le second semestre 2015 :** une instruction de la DGEFP du 19 juin fait le point sur la programmation des contrats uniques d'insertion (CUI) et des emplois d'avenir pour le second semestre 2015.

L'actualité n° 16878 du 22 juillet 2015

■ **La Mutualité s'engage à réaliser 10 000 embauches sur trois ans dans son pacte de responsabilité :** les employeurs de la Mutualité, représentés par l'Ugem, ont signé, le 3 juillet 2015 avec deux syndicats, un relevé de décisions sur le pacte de responsabilité. L'objectif de 10 000 embauches en CDI ou CDD, fixé par le document, est complété par des engagements sur le recours aux contrats en alternance et le recrutement de personnes handicapées. Selon l'Ugem, le relevé de décisions est établi sur la base d'objectifs « crédibles, réalisistes et conformes aux valeurs des mutuelles » qui appartiennent au secteur de l'Économie sociale et solidaire.

L'actualité n° 16880 du 24 juillet 2015

■ **Pôle emploi lance son « Emploi store » sur le Web :** sur cette nouvelle plate-forme (www.emploi-store.fr), dont le nombre de services va augmenter, les demandeurs d'emploi pourront trouver une centaine d'outils et des informations pratiques, autour de quatre grandes thématiques : « choisir un métier », « se former », « préparer sa candidature » et « trouver un emploi ».

L'actualité n° 16868 du 6 juillet 2015



Quel est le rôle de l'Etat ?

Publié le 05 août 2015 par Christophefaurie

La crise agricole en cours me semble indiquer ce que devrait être le rôle de l'Etat. Et cela est aussi vrai de la crise de l'euro. Il y a certains changements qui sont imparables. Ce sont des changements sociaux fondamentaux. L'individu isolé, à deux ou trois oligarques près, ne peut pas s'y adapter sans casse. L'Etat doit organiser ces changements, de façon à ce qu'ils se fassent le mieux possible, dans l'intérêt collectif, et dans le respect de la justice.

Or, comment l'Etat procède-t-il aujourd'hui ? Maginite. Dormez bien, il n'y aura pas de changement. Puis, lorsqu'il est devenu inévitable : nous sommes dos au mur, nous devons faire ce que font les autres. Quitte à renoncer à nos principes. Le gouvernement conduit le changement sans fatigue...

Encore une fois, pour changer les autres, il faut se changer en premier ?

(Un rôle pour l'ex Commissariat au plan devenu France stratégie ? Anticiper les changements, et les organiser ?)